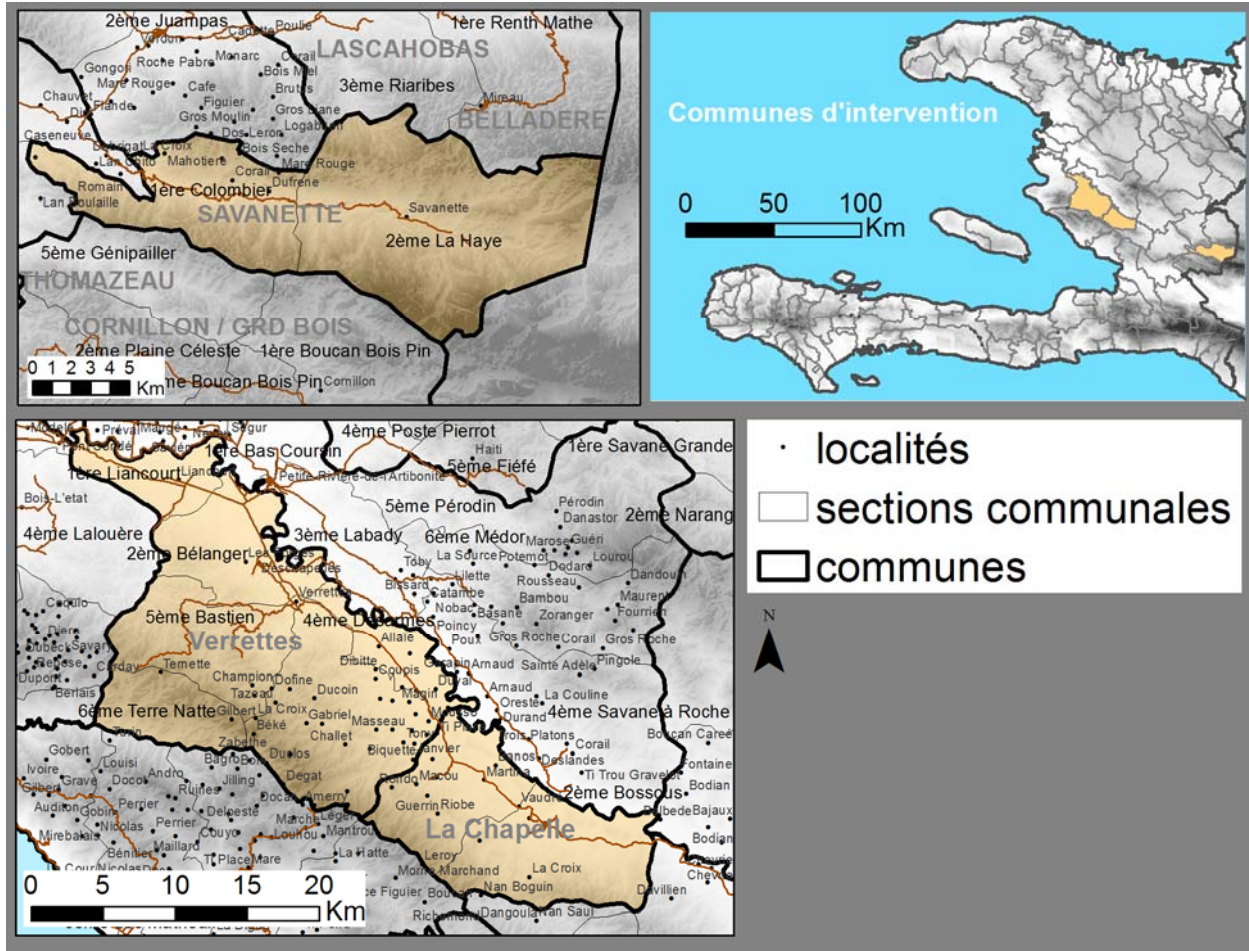


## Projet Eau Potable et Assainissement (v)



### Contexte

- 2009: Publication de la loi cadre réorganisant le secteur EPA/création de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA)
- Jusqu'à date, la DINEPA est en structuration, et montre une forte dépendance aux bailleurs.
- Manque de coordination des bailleurs en termes d'appui stratégique et de priorités
- Octobre 2010: épidémie de choléra (+9000 morts, 700'000 cas) / problèmes d'assainissement
- Pluviométrie importantes de mai à octobre, marquée par des fortes averses, mais les années 2014 et 2015 ont montrés un baisse significative des pluies et de leur fréquence. De nombreuses sources ont tari en fin de période sèche, parfois pour la première fois de mémoire d'homme.
- Faible couverture des versants (déforestation), résultant en une forte d'érosion et détruisant les sols et leur potentiel d'emmagasinement de l'eau.
- Gestion du service souvent inexistante ou défailante. Sur les systèmes suivis par HELVETAS depuis 1997: 79% des SAEP ont un comité fonctionnel mais seuls 23% (généralement les plus récents) ont un mécanisme de paiement du service d'eau potable
- Accès eau potable en milieu rural (environ 55%)/ Accès assainissement de base (environ 10%). Couverture en eau potable des communes d'intervention: Lachapelle (~50%), Savanette ~60%), Verrettes (~35%, pour l'essentiel à travers les projets HSI).
- Au niveau national, le secteur EPA est financé à plus de 90% par l'aide

- La Plateforme pour l'Eau Potable et l'Assainissement (PEPA), financée par le projet, rassemble les intervenants du secteur pour alimenter le dialogue avec la DINEPA, les bailleurs, et favoriser le partage des connaissances (groupes de travail thématiques).
- Grande diversité des initiatives et des projets « eau », « choléra » (volume, philosophie, partenariat, alignement)

En 2006, HELVETAS a réalisé une évaluation sur 100 SAEP construits à partir de 1997 et a constaté un grand déficit de gestion, qui compromet la durabilité. Une fois les SAEP construits, les communautés n'étaient pas suffisamment accompagnées pour les gérer, ce qui porta l'évaluation de 2008 du programme EPA à recommander une amélioration du suivi de la gestion des SAEP (au moins 1 an). En 2009, lors d'un travail d'inventaire des sources d'eau des 3 communes d'intervention du projet EPA, on a constaté après les analyses de laboratoire, que près de 70% de ces sources étaient souillées (présence de coliformes fécaux), donc impropres à la consommation. Ce qui explique la propagation rapide de l'épidémie de choléra, lors de son éclatement en octobre 2010.

## Historique

Les phases antérieures du projet EPA (1 et 2) ont été surtout orientées vers l'amélioration de la couverture en eau potable et assainissement dans une logique de livraison de services aux populations rurales. Dès lors, le projet a utilisé des institutions locales (appelées institutions d'appui) pour construire des systèmes d'eau potable dans les communautés bénéficiaires. La sélection des sources à capter et des populations à desservir était réalisée principalement par ces institutions d'appui qui présentaient annuellement à HELVETAS un plan d'action pour financement.

Une évaluation réalisée en 2005 a critiqué cette approche qui ne favorisait pas la participation des bénéficiaires car les institutions d'appui étaient rémunérées en fonction du montant du budget des projets exécutés durant l'année. C'est ce qui explique qu'elles étaient surtout intéressées à réaliser un grand nombre de projets sur lesquels elles gagnaient une certaine marge au lieu de rechercher l'implication des principaux concernés. D'où un manque d'appropriation de ces projets d'eau potable par la population bénéficiaire.

Durant la phase 3, ces institutions d'appui ont donc été remplacées par une équipe de projet qui travaillait directement avec les communautés en vue de les impliquer dans les différentes activités (sélection, planification et mise en œuvre). L'exécution des constructions était réalisée par des firmes ou prestataires privés sous mandat des comités locaux appuyés par HELVETAS. Peu d'effort était fait en termes de construction de latrines, de gestion et de protection des systèmes d'eau potable.

Au cours de la phase 4, des initiatives étaient prises en vue de responsabiliser les acteurs locaux dans la gestion/exploitation des SAEP et dans la protection des sources. Cette approche, prometteuses en termes de durabilité des SAEP a été amplifiée durant la phase 5 avec en plus, une emphase plus importante sur l'assainissement de base (construction de latrines) et sur la qualité de l'eau avec l'installation de systèmes de chloration au niveau des SAEP construits. La contribution au dialogue de politique sectorielle et la capitalisation des expériences du projet a été aussi pris en compte en vue d'influencer les politiques et les approches adoptées dans le secteur.

## Objectifs

**Finalité:** Améliorer les conditions de vie des communautés rurales en Haïti en facilitant l'accès à l'eau potable et à de meilleures conditions sanitaires

**Objectif général:** Les acteurs du secteur EPA dans les zones d'intervention fournissent des services durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement

**Objectifs spécifiques:**

<b>1</b> Infrastructure	L'accès aux services EPA par la population rurale et périurbaine des zones d'intervention est amélioré
<b>2</b> Empowerment	Les acteurs locaux (communautés, CAEPA, autorités locales, secteur privé, services déconcentrés de l'Etat) sont en mesure d'assumer leurs responsabilités de planification, réalisation, gestion, suivi et protection de systèmes durables d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
<b>3</b> Dialogue politique	HELVETAS Swiss Intercooperation alimente activement le développement de la politique sectorielle EPA

## Trois axes d'intervention et résultats

### Axe 1: Réalisation de systèmes EPA & protection des sources

Résultats attendus:

#### 1.1- Systèmes EPA:

Des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sont construits ou réhabilités et protégés

#### 1.2- Innovation:

Des méthodes de traitement de l'eau à domicile, différents modèles de latrines ou des systèmes de gestion des déchets solides sont expérimentés

**Axe 2: Renforcement des capacités des acteurs, avant tout au niveau local, au niveau régional et de manière ponctuelle aussi au niveau national** (acteurs ayant une influence sur un nombre de systèmes: par exemple CASEC, mairie, services décentralisés de la DINEPA tels que les UTE, URD ou OREPA)

Résultats attendus:

#### 2.1- Exploitants (CAEPA/ opérateurs professionnels)

Les CAEPA / opérateurs sont en mesure de gérer, entretenir et faire le suivi des systèmes

#### 2.2: Autorités locales et services déconcentrés (OREPA, URD et UTE)

Les autorités locales et services déconcentrés (OREPA, URD et UTE) contribuent au développement et à la gestion durable des systèmes EPA (planification, réalisation, suivi, etc.)

#### 2.3- Acteurs économiques (secteur privé et associatif)

Les prestataires contribuent au développement et à la gestion durable des systèmes EPA et fournissent des services de qualité.

**Axe 3: Contribution au dialogue des politiques sectorielles en mettant les expériences d'HELVETAS Swiss Intercooperation à disposition des acteurs du secteur: DINEPA, autres ONG nationales ou internationales, autres bailleurs de fonds, en particulier au travers de la plateforme PEPA**

Résultats attendus:

#### 3.1- Gestion de savoir

Un système de gestion de savoir est mis en place (interne)

#### 3.2- Documentation

Des outils (guides, procédures, manuels de formation, modèles de fiches, etc.) et autres documents sont développés et partagés avec les acteurs du secteur (DINEPA, DDC, etc.)

#### 3.3- Plateforme Eau potable et Assainissement (PEPA)

La plateforme PEPA est redynamisée

### 3.4- Echange d'expérience

Des échanges d'expérience ont lieu au niveau national, régional (Aguasan Amérique Centrale) et international (ResEAU DDC, etc.)

## Stratégie et approches

Le pivot de la stratégie est l'empowerment des acteurs sectoriels pour la prise en charge du service. En effet les CAEPA et les autorités locales (politique et technique) jouent le rôle de maitres d'ouvrages lors de l'exécution des projets et la maitrise d'œuvre est confiée au secteur privé (firme de construction ou ingénieur prestataire de service). L'équipe d'HELVETAS fournit un accompagnement technique et méthodologique à ces acteurs.

Les différentes approches utilisées dans la mise en œuvre du projet EPA-V sont les suivantes:

- La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) consistant à rechercher la concertation entre les différents usagers de l'eau pour une meilleure gestion de la ressource
- La participation locale en espèces (deux mois de cotisation d'avance) et en nature (matériaux et main d'œuvre locaux)
- La promotion du paiement du service de l'eau (appui aux CAEPA pour établir un système de tarification adapté)
- La bonne gouvernance / redevabilité (les CAEPA sont accompagnés pour faire des audits publics afin de rendre compte aux usagers sur leur gestion)
- La promotion du genre et de l'équité sociale (un quota minimum de 30% de femmes est exigé dans les CAEPA, et les plus vulnérables bénéficient de facilités d'accès)
- Le renforcement du secteur privé pour la promotion et la fourniture des services d'assainissement de base (construction de latrines) et du traitement de l'eau à domicile.
- La promotion du dialogue sectorielle et de la coordination sur la base des expériences de terrains

## Partenaires

<u>Partenaires</u>	<u>Rôles</u>
<b>OREPA/URD</b>	Suivi de la mise en œuvre au niveau local et accompagnement des CAEPA
<b>PEPA</b>	Interface avec la DINEPA, échanges avec les autres acteurs EPA
<b>Mairie/CASEC</b>	Sélection des projets ; suivi de la mise en œuvre ; résolution de conflit ; accompagnement des CAEPA
<b>Organisation de base</b>	Sélection des projets, réalisation d'études de faisabilité
<b>MSPP (UAS)</b>	Mise en œuvre des activités d'assainissement de base et de traitement de l'eau à domicile
<b>MNFP (BDS)</b>	Suivi des activités d'assainissement en milieu scolaire
<b>Ecole professionnelle</b>	Formation des prestataires locaux
<b>CAEPA</b>	Mise en œuvre des projets d'eau potable et gestion post construction

## Acteurs locaux

- Les CAEPA, au nombre de 38 (renforcement de capacité pour la mise en œuvre des projets de construction de SAEP et la gestion post construction de ces systèmes)

- Les autorités locales (renforcement institutionnel et renforcement de capacité pour la sélection, la mise en œuvre et le suivi des projets)
- les usagers des SAEP, environ 40'000 (service de l'eau)
- Les utilisateurs des services d'assainissement (environ 17'000): écoliers, familles, l'Hôpital de Verrettes, marchands et marchandes au niveau de deux marchés publics
- Les URD (renforcement des capacités des TEPAC)
- les exploitants agricoles dans les zones de protection des sources (formation et protection de leurs parcelles).
- Les jeunes professionnels (stage de perfectionnement).

### **Budget et période de mise en œuvre**

La période de mise en œuvre s'étend de novembre 2011 à mars 2016, soit 4ans et 5 mois. Le budget est ~8.5 CHF cf. Prodoc

### **Principaux acquis**

- Augmentation de la couverture EPA dans les zones d'intervention
- Protection des sources (reprise par la DINEPA dans son référentiel technique) est devenue une directive nationale en matière de construction de SAEP
- Initiation de la construction de latrines par les familles avec leurs propres moyens (sans subvention)
- Disponibilité de compétences au niveau local pour les services EPA.

### **Leçons tirées**

#### ○ **Construction des systèmes d'eau potable**

- L'implication des autorités locales dans la maîtrise d'ouvrage leur confère une notoriété auprès de leurs mandants, facilite la mise en œuvre et la gestion post construction (appui à la gestion des conflits)
- L'eau peut être un élément fédérateur lorsque les intérêts des divers utilisateurs (gestion intégrée) est pris en compte

#### ○ **Protection des sources**

- Le succès des mesures de protection des sources est fortement dépendant de l'engagement des autorités locales et des CAEPA pour faire respecter ces mesures en appliquant les sanctions prévus dans les arrêtés communaux sur la protection des sources.

#### ○ **Gestion des systèmes EPA**

- Le taux de recouvrement des cotisations des usagers est fortement corrélé par la qualité de service reçu qui elle même dépend du bon fonctionnement du CAEPA.

# Systèmes d'adduction d'eau potable construits avec l'appui des projets EPA

